

ÉTATS

31 DÉCEMBRE 2025

FINANCIERS

DU

CONSEIL

DES

ARTS DE

MONTREAL



CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉAL

---

# États financiers du Conseil des arts de Montréal

31 décembre 2025

---

---

Rapport des auditeurs indépendants	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-15

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration du  
Conseil des arts de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de Montréal (Conseil), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées

comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

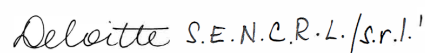
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



---

Andrée Cossette, CPA auditrice  
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique  
n° A126972

Montréal, Québec

Le 30 avril 2026

Conseil des arts de Montréal  
 État des résultats  
 Exercice terminé le 31 décembre 2025

Notes	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Contribution			
Agglomération de Montréal	17	21 936 700	21 936 700
Apports			
Agglomération de Montréal - apport philanthropie	17	—	150 000
Entreprises privées et organismes Particuliers		300 000	293 625
		60 000	15 296
		22 296 700	22 395 621
Parrainage fiscal			
Entreprises privées et organismes Particuliers		500 000	659 635
		—	121 090
		500 000	780 725
Droits d'entrée liés au Grand Prix		90 000	89 612
		22 886 700	23 265 958
Maison du Conseil des arts de Montréal	3	368 177	344 725
Intérêts		286 062	1 045 864
Commandites en services		50 000	45 374
		23 590 939	24 701 921
<b>Charges</b>			
Programmes d'aide financière			
Programme général	4	13 982 191	13 930 569
Parrainage fiscal		480 000	749 169
		14 462 191	14 679 738
Initiatives territoriales	5	2 582 864	2 572 002
Initiatives stratégiques	6	1 574 911	1 794 710
Frais relatifs aux prix	7	530 000	513 316
Autres actions	8	380 000	454 303
		19 529 966	20 014 069
Frais d'administration	9	3 849 500	3 685 156
Amortissement des immobilisations		15 120	8 470
Frais d'intérêts	17	—	330 199
		23 394 586	24 037 894
Maison du Conseil des arts de Montréal	3	387 323	375 668
Commandites en services		50 000	45 374
		23 831 909	24 458 936
(Déficit)/excédent des produits par rapport aux charges		(240 970)	242 985

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des arts de Montréal  
 État de l'évolution de l'actif net  
 Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025				2024
	Investi en immobili- sations	Grevé d'affectations d'origine interne (note 11)	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début (Déficit)/excédent des produits par rapport aux charges	71 802	603 845	654 359	1 330 006	1 087 021
Affectations de l'exercice	(8 860)	—	(328 117)	(336 977)	242 985
Solde à la fin	—	—	—	—	—
	62 942	603 845	326 242	993 029	1 330 006

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des arts de Montréal  
 État de la situation financière  
 au 31 décembre 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
<b>Actif</b>			
<b>À court terme</b>			
Encaisse		918 694	2 366 914
Placements	12	4 023 515	6 223 515
Débiteurs	13	223 983	496 478
Frais payés d'avance		4 835	13 394
		<b>5 171 027</b>	<b>9 100 301</b>
<b>À long terme</b>			
Immobilisations	14	62 942	71 802
		<b>5 233 969</b>	<b>9 172 103</b>
<b>Passif</b>			
<b>À court terme</b>			
Créditeurs et charges à payer	15	384 280	378 135
Subventions à payer		3 283 807	3 190 995
Montants dus à la Ville de Montréal	17	303 705	4 061 729
Apports reportés	16	269 148	211 238
		<b>4 240 940</b>	<b>7 842 097</b>
<b>Actif net</b>			
Investi en immobilisations		62 942	71 802
Grevé d'affectations d'origine interne	11	603 845	603 845
Non affecté		326 242	654 359
		<b>993 029</b>	<b>1 330 006</b>
		<b>5 233 969</b>	<b>9 172 103</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

  
 \_\_\_\_\_, administrateur

  
 \_\_\_\_\_, administrateur

Conseil des arts de Montréal  
 État des flux de trésorerie  
 Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Déficit)/excédent des produits par rapport aux charges	(336 977)	242 985
Élément sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	17 853	8 470
	(319 124)	251 455
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	272 495	(78 583)
Frais payés d'avance	8 559	14 151
Créditeurs et charges à payer	6 145	(24 942)
Subventions à payer	92 812	933 019
Montants dus à la Ville de Montréal	(3 758 024)	(3 804 462)
Apports reportés	57 910	156 832
Loyers perçus d'avance	—	(9 185)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(3 639 227)	(2 561 715)
Activités de placements		
Acquisition de placements	(4 000 000)	(6 200 662)
Cession de placements	6 200 000	6 200 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placements	2 200 000	(662)
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(8 993)	(26 982)
Diminution nette de l'encaisse	(1 448 220)	(2 589 359)
Encaisse au début	2 366 914	4 956 273
Encaisse à la fin	918 694	2 366 914

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. Statut constitutif et nature des activités

Le Conseil des arts de Montréal (le « Conseil ») a été fondé en 1956 et il a été institué personne morale de droit public le 25 octobre 2007 en vertu de l'article 231.2 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le Conseil est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le Conseil, en vertu de l'article 231.3, a pour mandat :

- de dresser et de maintenir une liste permanente des associations, sociétés, organismes, groupements ou personnes qui participent à la vie artistique et culturelle dans l'agglomération de Montréal;
- d'harmoniser, de coordonner et d'encourager les initiatives d'ordre artistique ou culturel dans l'agglomération de Montréal;
- dans les limites des revenus disponibles à cette fin et en conformité avec les programmes visés à l'article 231.14, de désigner les associations, sociétés, organismes, groupements, personnes ainsi que les manifestations artistiques ou culturelles à qui ou à l'égard de qui des subventions, prix ou autres formes d'aide financière doit être versé.

## 2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP). Le Conseil a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes à but non lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada*.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

### *Utilisation d'estimations*

La présentation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs et passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### *État des gains et pertes de réévaluation*

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et qu'il n'y a aucune transaction en devises étrangères.

### *Contributions*

Les contributions sont constatées à l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel elles ont été autorisées par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les contributions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la contribution est inscrite dans les produits reportés et est amortie au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

### *Apports et parrainage fiscal*

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Produits*

Les produits pour lesquels le Conseil a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. Le Conseil a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'une tierce partie. Plus précisément :

- Les produits des Droits d'entrée liés au Grand Prix issus de l'achat de billets pour l'événement du Grand Prix sont constatés à la date de l'événement;
- Les produits de la Maison du Conseil issus de la location d'espace du Conseil sont constatés progressivement selon la durée de la location. Les produits issus de la location d'équipement audiovisuel, services techniques et mobilier de la Maison du CAM sont constatés progressivement selon la durée de l'événement;
- Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

### *Subventions des programmes*

Les subventions octroyées sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les annulations des subventions octroyées sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

### *Données budgétaires*

L'état des résultats comporte une comparaison avec les données budgétaires présentées sur la base des NCCSP. Les données budgétaires ont été approuvées par le conseil d'administration du Conseil le 3 septembre 2024 et le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 12 décembre 2024.

### *Régime de retraite simplifié*

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues dans les cotisations à titre d'employeur dans les frais d'administration.

### *Instruments financiers*

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

L'encaisse, les placements et les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer, à l'exception des vacances et charges sociales à payer, les subventions à payer et le montant dû à la Ville de Montréal sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers et les passifs sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, le Conseil a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont terminées à l'échéance.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Encaisse*

L'encaisse est constituée de fonds très liquides sans échéance.

### *Placements*

Les placements sont constitués de certificat de dépôt dont l'échéance est de 90 jours et plus à compter de la date d'acquisition et sont évalués au moindre de leur coût et de leur juste valeur.

### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile suivante :

	Période
Matériel d'infrastructures de réseaux de données	5 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de réalisation ne font pas l'objet d'un amortissement.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

## 3. Maison du Conseil des arts de Montréal

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Location de studios et de services	335 396	344 725
Charges		
Rémunération	233 916	223 719
Cotisations de l'employeur	48 949	41 729
Gardiennage et sécurité	77 717	64 536
Téléphone, poste et publicité	6 720	5 489
Services techniques et autres	37 834	30 603
Entretien et réparations	26 847	2 453
Biens non durables et autres	7 285	3 538
Mobilier et équipement de bureau	1 827	3 601
	<u>441 095</u>	<u>375 668</u>

## 4. Subventions – programme général

	2025	2024
	\$	\$
Fonctionnement quadriennal	10 984 265	10 495 500
Fonctionnement bisannuel	—	619 000
Soutien au projet	2 559 050	2 329 619
Ateliers d'artistes	466 096	486 450
	<u>14 009 411</u>	<u>13 930 569</u>

5. Initiatives territoriales

	2025	2024
	\$	\$
Programme de tournée	1 752 798	1 799 268
Brise Glace	45 000	71 926
Programme de résidences		
Résidences d'écrivains	13 775	44 775
Projets pilotes	10 000	30 000
Résidences en danse	—	25 000
Résidences en théâtre	70 800	45 800
Résidences en cinéma-vidéo	34 168	30 000
Résidences en arts visuels	33 000	23 000
Résidences arts du cirque	26 350	26 350
Ponts culturels	—	10 743
Programme La Route de L'art	262 878	40 000
Résidences PAND	40 000	25 000
Arts-éducation	—	181 140
Ancrage	219 976	219 000
	2 508 745	2 572 002

6. Initiatives stratégiques

	2025	2024
	\$	\$
Nouvelle Garde	—	5 000
DémART-Mtl	376 625	310 965
Pratiques inclusives	378 644	514 950
Soutien aux arts autochtones	432 320	392 506
Activités de la relève	12 500	25 000
Activités de philanthropie	60 601	44 034
Stages en gestion philanthropique	93 692	122 007
Événements	18 924	7 295
Études et consultations des milieux	31 700	22 249
Numérique-Composite	32 000	36 000
Entente CALQ	300 000	228 500
Atrium-activités	28 263	11 095
Gratuités	23 324	20 432
Développement philanthropique	48 624	17 104
Actions Écoresponsables	42 296	37 573
	1 879 513	1 794 710

7. Frais relatifs aux prix

	2025	2024
	\$	\$
Grand Prix du Conseil		
Frais afférents	266 261	239 204
Prix en argent et œuvres d'art	104 023	105 000
Philanthropie		
Prix et bourses – Jeunes Mécènes pour les Arts et Création Jazz	10 000	10 000
Autres prix	124 500	159 112
	<b>504 784</b>	<b>513 316</b>

8. Autres actions

	2025	2024
	\$	\$
Soutien aux programmes de subventions	358 074	375 971
Services et expertises	107 808	78 332
	<b>465 882</b>	<b>454 303</b>

9. Frais d'administration

	2025	2024
	\$	\$
Rémunération	2 830 158	2 792 644
Cotisations de l'employeur	566 169	517 343
Transport et communication	111 275	111 725
Services professionnels, techniques et autres	254 758	236 391
Location, entretien et réparations	910	9 146
Biens non durables	11 050	17 907
	<b>3 774 320</b>	<b>3 685 156</b>

10. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne retraite auquel le Conseil apporte une contribution de 4 % à 7 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution du Conseil. La charge relative au régime de retraite est de 123 995 \$ (106 653 \$ en 2024).

11. Affectations d'origine interne

	2025	2024
	\$	\$
Ressources humaines	303 845	53 845
Implémentation du CRM	—	50 000
Programmes de subventions et frais afférents	300 000	500 000
	<u>603 845</u>	<u>603 845</u>

12. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Certificat de placement garanti au taux de 3,40 %, échéant le 29 janvier 2026 (5,35 % au 31 décembre 2024, échu le 15 janvier 2025)	4 000 000	6 200 000
Fondation du Grand Montréal	23 515	23 515
	<u>4 023 515</u>	<u>6 223 515</u>

13. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Sommes à recevoir – organismes et individus	27 834	46 921
Taxes à la consommation à recevoir	70 954	131 455
Intérêts courus	125 195	318 102
	<u>223 983</u>	<u>496 478</u>

14. Immobilisations

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel d'infrastructures de réseaux de données	89 265	26 323	62 942	71 802

15. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
	\$	\$
Vacances et charges sociales à payer	284 150	268 796
Autres	100 130	109 339
	<b>384 280</b>	<b>378 135</b>

16. Apports reportés

	2025	2024
	\$	\$
Apports des partenaires aux programmes		
Solde au début	211 238	54 406
Plus : montants encaissés au cours de l'exercice	242 290	192 070
Moins : montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(184 380)	(35 238)
Solde à la fin	<b>269 148</b>	<b>211 238</b>

17. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté avec la Ville de Montréal (« la Ville »). Les transactions que le Conseil a conclues avec la Ville au cours de l'exercice concernent les éléments ci-dessous.

1) *Contrat de prêt de locaux*

En vertu du contrat de prêt de locaux échéant le 31 décembre 2029. La Ville fournit gratuitement les locaux situés au 1210, rue Sherbrooke Est, Montréal, ayant une superficie locative de 2 822,41 mètres carrés au Conseil :

- La Ville assume les coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien du bâtiment concernant l'entretien courant et les travaux majeurs. La dépense de loyer ainsi que les autres frais ne sont pas constatés dans les états financiers.
- La Ville permet au Conseil de sous-louer les locaux, en tout ou en partie.

2) *Contribution financière de l'agglomération de Montréal*

Le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé la contribution financière pour l'année financière 2025 de 21 936 700 \$ (21 936 700 \$ en 2024) ainsi qu'un apport ponctuel pour le développement philanthropique de 0 \$ en 2025 (150 000 \$ en 2024).

La Ville met gratuitement à la disposition du Conseil les biens dont elle est propriétaire, constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville :

- La Ville fournit gratuitement au Conseil les applications et les systèmes informatiques et de gestion pertinents. Outre les systèmes bureautiques et le courrier électronique offert par le Service des technologies de l'information, la Ville offre les accès, l'installation, le soutien et la formation aux systèmes.
- Ces services ne sont pas constatés dans les états financiers.

## 17. Opérations entre apparentés (suite)

### 3) Frais d'intérêts

Des frais d'intérêts d'un montant de 251 110 \$ (330 199 \$ en 2024) sont versés à la Ville de Montréal et calculés au taux d'intérêt mensuel pondéré sur les montants dus à la Ville de Montréal.

Les montants dus à la Ville incluent des intérêts calculés sur la base des placements à court terme et des comptes épargnes de la Ville. Le taux effectif au 31 décembre 2025 était de 3,02 % (4,89 % au 31 décembre 2024).

Le Conseil est également apparenté à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Conseil sont la directrice générale et les membres du conseil d'administration. Le Conseil est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville, directement ou indirectement.

## 18. Obligations contractuelles

Le Conseil s'est engagé, en vertu d'une entente de partenariat territorial visant le financement de projets artistiques sur le territoire de l'Île de Montréal échéant en 2028, à verser une somme de 470 000 \$. Les montants non utilisés peuvent être réaffectés à un exercice ultérieur pendant la durée de l'entente.

	\$
2026	235 000
2027	235 000

## 19. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé directement à différents types de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Le Conseil est exposé à ce risque principalement par les créanciers et les charges à payer, à l'exception des vacances et charges sociales à payer, les subventions à payer et les montants dus à la Ville de Montréal. Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose en temps opportun des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Le Conseil est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies sont suffisants pour qu'il puisse respecter ses obligations à mesure qu'elles se présenteront.

Tous les créanciers et charges à payer, à l'exception des vacances et charges sociales à payer, les subventions à payer et les montants dus à la Ville de Montréal du Conseil ont une échéance inférieure à un an.

## 19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque que le Conseil subisse une perte financière à la suite du non-respect d'un engagement financier par la contrepartie à un instrument financier. La valeur comptable des actifs financiers, à l'exception des taxes à la consommation, représente adéquatement l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers.

Le risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements est essentiellement réduit au minimum puisque ces sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé aux soldes des débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, n'est pas significatif, puisque le Conseil évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, le Conseil croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Le Conseil considère qu'aucun débiteur n'est en souffrance et toutes les sommes à recevoir sont dues depuis moins de 60 jours suivant la date de facturation.

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché est composé du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix. Le Conseil est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers ou que la juste valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux placements portant intérêt à taux fixe qui expose donc le Conseil au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les montants dus à la Ville de Montréal exposent le Conseil aux risques de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêts puisqu'elle porte intérêts à taux variable.

### *Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie*

Les actifs et passifs financiers du Conseil, totalisant respectivement 5 095 238 \$ et 3 687 642 \$ (8 955 452 \$ et 7 362 063 \$ au 31 décembre 2024), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

## 20. Dépendance économique

L'existence économique du Conseil est tributaire de la contribution provenant de l'agglomération de Montréal.